KINÉSITHÉRAPIE & LOGOPÉDIE

CONDITIONS POUR ÊTRE RÉSIDENT BELGE

POUR ÊTRE RÉSIDENT, VOUS DEVEZ SATISFAIRE À **UNE DES 11** CONDITIONS SUIVANTES :

1. Vous êtes belge ET vous résidez en Belgique — OUI
2. Vous êtes ressortissant de l'UE ou Hors Union Européenne ET vous résidez en Belgique depuis au moins 5 ans — OUI
3. Vous avez une carte d'identité diplomatique / consulaire / spéciale ET vous résidez en Belgique — OUI
4. Vous reconnu comme réfugié par la Belgique — OUI
5. Vous avez introduit une demande d'asile en Belgique — OUI
6. Vous bénéficiez d'une protection subsidiaire / temporaire en Belgique — OUI
7. Votre père / mère / tuteur légal / conjoint / cohabitant légal remplit une des conditions énoncées ci-dessus (1 à 6) — OUI
8. Depuis au moins 15 mois, vous résidez en Belgique ET disposez d'un revenu professionnel ou de remplacement — OUI
9. Depuis au moins 6 mois, votre père / mère / tuteur légal / conjoint / cohabitant légal réside en Belgique ET dispose d'un revenu professionnel ou de remplacement — OUI
10. Vous résidez en Belgique de manière ininterrompue depuis au moins 3 ans — OUI
11. Vous disposez d'une bourse dans le cadre de la coopération au développement — OUI

NON

VOUS ÊTES RÉSIDENT

VOUS NE RENCONTREZ AUCUNE DES CONDITIONS CI-DESSUS ?
VOUS N'ÊTES DONC PAS RÉSIDENT

HAUTE ÉCOLE ROBERT SCHUMAN